

Allée du Mail

63310 Randan

Commission municipale manifestations culturelles, fêtes et associations :

Mesdames Fargevieille, Chaneboux,

Mesdames Calimé-Watiez, Mathé Combette, Masseret

Monsieur Grindel

S/C Madame Couturat, Maire de Randan.

Objet : Brocante de l'association et réunion suite à convocation du samedi 1<sup>er</sup> Août 2020.

Madame La Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints et Conseiller municipaux,

S'il ne nous a pas paru inopportun qu'une réunion de bilan soit organisée suite à la brocante de 14 juillet dernier, l'urgence de votre décision n'a pas manqué de nous étonner sachant que nous étions à 350 jours de la prochaine manifestation dans une période où nul ne sait de quoi demain sera fait.

Dans une relation « normale » entre une association et une municipalité, nous aurions pu nous attendre à : « Votre brocante a été une réussite dont nous vous félicitons mais quelques points sont apparus qui réclament discussion pour améliorer les choses ».

Mais à Randan, il n'en est pas ainsi pour qui n'a pas l'heur d'être une association amie de la municipalité. Au lieu de propos constructifs et encourageants nous avons eu droit à « vous n'avez pas respecté le réglementation sanitaire ( Covid et accès aux toilettes) donc nous avons décidé de ne plus vous octroyer d'autorisation d'occupation de l'allée du Mail pour votre brocante, la prochaine devra avoir lieu en centre bourg. »

Cet oukase impose quelques remarques :

- 1- « Nous avons décidé... ». Qui a décidé ? Le Maire ? La commission compétente sur le sujet ? Toute la commission ? Le Conseil Municipal ? A notre connaissance, aucune délibération du Conseil sur ce point n'avait été enregistrée à la date du 1<sup>er</sup> août 2020. Par ailleurs, la

Commission (si c'est d'elle dont il s'agit) n'a pas pouvoir décisionnel et doit en référer au Conseil Municipal. Certes le Maire a pouvoir de police sur le territoire communal mais il ne faut pas être grand clair pour mettre en défaut les conditions d'usage du pouvoir de police à posteriori concernant notre brocante du 14 juillet 2020 quand bien même 1 exposant sur 188 se serait plaint.

- 2- Dans le cadre de la préparation de l'évènement, la municipalité s'était engagée à nous apporter son aide sur 3 points : la mise à disposition et l'installation du barnum communal, la remise en état des toilettes du stade et la possibilité d'un branchement en puissance suffisante pour alimenter nos appareils de cuisson lors de la préparation du repas. Ces 2 derniers engagements n'ont pas été tenus et nous avons dû compter sur l'aide de nos généreux et compréhensifs voisins pour disposer d'électricité en suffisance.
  
- 3- Vous nous avez fait reproche pour justifier votre futur veto que les toilettes du stade étaient insuffisantes : certes (cf point 2). Quel texte impose à un organisateur de brocante de mettre des installations sanitaires à disposition des participants ? Bien sûr, le bon sens l'indique mais est-il administrativement suffisant pour étayer votre refus ?  
Nous avons d'ailleurs une proposition constructive à vous soumettre sur ce point :
  - **Ou mettre un de nos personnel à disposition pour gérer en permanence l'accessibilité et la surveillance des toilettes de la salle de sport .**
  - **Ou équiper à nos frais le site de l'allée du Mail de toilettes mobiles du type de ce qui est installé au Domaine royal pour Randanplants par exemple.**
  
- 4- Réglementation COVID. Vous nous avez fait reproche de n'avoir pas respecté les dispositions concernant la pandémie en cours. Je vous invite à revoir vos textes de référence (textes confirmés par madame Chaneboux lors d'un appel téléphonique suite à cette réunion) . Entre le 10 juillet et le 17 juillet, nombre de mesures avaient perdu la force de l'injonction pour, soit être suspendues, soit devenir de simples incitations. Votre accusation est donc sans fondement.  
Concernant les emplacements, il est vrai que quelques exposants ont, en toute incivilité et sans s'acquitter du droit de place, occupé les espaces laissés libres pour répondre aux normes sanitaires. A notre requête, certains ont accepté de changer de place, d'autres non. Que pouvions-nous faire ? Nous n'avons pas pouvoir de police. Notons que ceci n'a concerné qu'un très petit nombre d'exposants sur les 188 présents.

Madame Le Maire, mesdames et Messieurs les adjoints et Conseillers, cette réaction de la municipalité à notre égard augure mal de votre volonté d'aider les associations et de promouvoir ce qui dynamise notre commune. Tenez-vous donc tant à confirmer la Berezina de la précédente mandature ?

Vous noterez que le but des Naufragés de la Vie n'est ni de se payer des voyages, ni de s'offrir des petits casse-croûte (d'autres le font avec talent). Tout le monde n'est pas obligé de souscrire à notre projet d'aide aux plus démunis. Il est souvent plus facile et moins ingrat de regarder ailleurs en sifflant comme aurait pu le dire un homme politique récemment disparu.

Par le passé, l'attitude discriminatoire et peu engageante de la municipalité de Randan à notre égard a fait l'objet de discussions avec Monsieur le Défenseur des Droits. Si la chose devait perdurer concernant notre brocante, nous ne manquerions pas de l'en tenir informé en vue de requête.

En espérant que la Municipalité de Randan reviendra à une attitude plus constructive et plus dynamique, veuillez agréer, Madame Le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et Conseillers, l'assurance de notre entier dévouement et salutations respectueuses.